

EXTRAIT DU RAPPORT DE GESTION D'AGMF PRÉVOYANCE SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Critères sociaux, environnementaux et qualité de gouvernance (article L. 533-22-1 du Code Monétaire et Financier)

L'ADN du Groupe Pasteur Mutualité et de son entité AGMF Prévoyance est caractérisé par des valeurs fortes d'entraide, de respect et d'équité. Cet esprit porté par notre Groupe et ses adhérents est également fondateur de notre politique de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) forte en tant qu'employeur, que consommateur et en tant qu'investisseur.

Au 31/12/2017 notre portefeuille financier AGMF Prévoyance comporte pour 16 M€ d'engagements (appelés ou non) avec un objectif de développement du secteur médical ou de l'innovation médicale (Medtech / Biotech).

En complément de ce secteur, AGMF Prévoyance porte 9,5 M€ d'investissements avec une démarche basée sur des critères extra financiers comme la réduction des émissions carbone, l'aide à l'accès à l'emploi dans les régions françaises ainsi que les indices de satisfaction des clients.

Au-delà de notre histoire et de nos valeurs, depuis 2015, en amont de la publication du décret d'application de la Loi de Transition Energétique (LTE), AGMF Prévoyance porte une attention particulière sur les titres financiers acquis depuis cette période et déjà présents dans le portefeuille dans une optique de prise de conscience dans un premier temps sur les émissions carbone liées à ces titres et dans un second temps, fixer des objectifs de limitation des émissions et ainsi parvenir à l'objectif ambitieux de réduction des émissions présentes dans le portefeuille financier.

Au 31/12/2017 AGMF Prévoyance consolide ses travaux d'évaluation des émissions CO2 dans le portefeuille financier et intensifie sa stratégie de décarbonation en investissant dans des supports financiers spécialisés sur les infrastructures via des sociétés-projets portant des actifs d'énergies renouvelables (essentiellement éolien et photovoltaïque) en Europe et dans des sociétés offrant des solutions au changement climatique, dont la réduction des émissions de CO2 est l'objectif principal.

Ces supports représentent 4,5 M€ d'engagements (appelés ou non) et inaugurent la mise en place de la politique de décarbonation du portefeuille financier global.

Une première revue des portefeuilles en Octobre 2017 sous l'angle de la Transition Energétique (TE) fait ressortir des éléments concrets sur l'application de cette stratégie avec pour exemple une exposition maîtrisée

sur les secteurs à plus forte intensité carbone comme les services aux collectivités, l'énergie et les matériaux par rapport à des indices de références sur les portefeuilles AGMF Prévoyance.

Ainsi la mesure concrète ressort nettement améliorée sur ces périmètres par rapport aux indices de références avec entre 11% à 29% de moins sur les tonnes de CO2 émises selon les revenus et les encours investis.

Dans son ensemble, les actifs financiers intégrant des critères ESG et répondant aux valeurs du Groupe Pasteur Mutualité représentent 5,35 % du total des actifs d'AGMF Prévoyance.

Ces performances ont été possibles grâce à une part « Energie renouvelable » bien représentée, une position charbon inférieure aux indices et aucune exposition à l'extraction fossile.

Ces premières mesures avec un impact très prometteur nous encouragent à poursuivre nos efforts sur la sélection de nos investissements, portant notre engagement d'amélioration des émissions des titres financiers.

Une note annexée au présent rapport de gestion complète les informations décrites ci-dessus conformément aux obligations réglementaires d'informations relatives à la transition énergétique (article L.533-22-1 du code monétaire et financier).

ANNEXE 3 :

INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (article L.533-22-1 du code monétaire et financier)

Conformément à l'article L.533-22-1 sur l'information relative aux critères RSE, AGMF Prévoyance prévoit les éléments suivants :

1. Informations relatives à AGMF Prévoyance

- L'ADN du Groupe Pasteur Mutualité et de son entité AGMF Prévoyance est caractérisé par des valeurs fortes d'entraide, de respect et d'équité. Cet esprit porté par notre Groupe et ses adhérents est également fondateur de notre politique de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) forte en tant qu'employeur, que consommateur et en tant qu'investisseur.

Notre démarche se fonde sur :

- Une prise en compte de critères propres à AGMF Prévoyance pour chaque ligne d'investissement portée à l'actif lors de sa souscription.
 - Une revue des investissements présents dans les portefeuilles historiques.
 - Une réflexion sur les moyens de réduction des émissions de CO2 liés à la détention de titres financiers (critères environnementaux uniquement).
- Les adhérents AGMF Prévoyance sont informés de la prise en compte des critères RSE dans les portefeuilles financiers à l'actif de l'union de mutuelles via les rapports de gestion disponibles chaque année lors du dépôt des comptes sociaux auprès du greffe du tribunal de commerce de Paris.
 - Au 31/12/2017 le portefeuille financier d'AGMF Prévoyance comporte pour 16 M€ d'engagements (appelés ou non) avec un objectif de développement du secteur médical ou de l'innovation médicale (Medtech / Biotech), secteur qui porte pour nous nos valeurs et la responsabilité sociétale d'un investisseur institutionnel dont le cœur de métier historique est la couverture des professions médicales.

En complément de ce secteur, AGMF Prévoyance porte 9,5 M€ d'investissements avec une démarche basée sur des critères extra financiers comme la réduction des émissions carbone, l'aide à l'accès à l'emploi dans les régions françaises ainsi que les indices de satisfaction des clients qui bénéficient du label gouvernemental ISR. Pour bénéficier de ce label le fonds doit répondre à un cahier des charges précis :

- ✓ Une transparence vis-à-vis des investisseurs (objectifs, analyses, processus, inventaires),
- ✓ Une sélection en portefeuille fondée sur des critères ESG prouvés,
- ✓ Des techniques de gestion en adéquation avec une philosophie de gestion long terme,
- ✓ Une politique de vote et d'engagement cohérente,
- ✓ Des impacts positifs mesurés sur le développement d'une économie durable.

Au 31/12/2017 le Groupe consolide ses travaux d'évaluation des émissions CO2 dans le portefeuille financier et intensifie sa stratégie de décarbonation en investissant dans des supports financiers spécialisés sur les infrastructures via des sociétés-projets portant des actifs d'énergies renouvelables (essentiellement éolien et photovoltaïque) en Europe et dans des sociétés offrant des solutions au changement climatique, dont la réduction des émissions de CO2 est l'objectif principal. Le premier est porteur du label TEEC (Transition Énergétique et Écologique pour le Climat). Ce label, lancé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie en mai 2016, récompense les investisseurs qui participent à la transition énergétique et écologique. Le fonds a également obtenu le label LuxFLAG, notamment en raison de la qualité de sa politique et de son reporting ESG. Label décerné par LuxFLAG (Luxembourg Fund Labelling Agency), certifiant que les actifs du fonds sont liés à des

secteurs environnementaux et investis de façon socialement responsables. Enfin, un autre support est porteur du label FNG 2017 (Novethic).

- Au 31/12/2017, AGMF Prévoyance ne dispose pas de politique spécifique sur l'identification des risques RSE. La formalisation et mise en place de cette politique s'inscrit dans le plan de déploiement des critères RSE dans tous les aspects de la vie d'AGMF Prévoyance à l'horizon 31/12/2018.

2. Informations relatives à la prise en compte par AGMF Prévoyance des critères RSE dans sa politique d'investissement

- AGMF Prévoyance prend en compte des critères spécifiques pour qualifier un investissement de conforme à sa politique RSE comme :
 - Non implication directe dans un conflit armé (information disponible pour AGMF Prévoyance)
 - Non fabrication d'armes à sous-munitions ou interdites par les conventions internationales
 - Non implication dans des agences gouvernementales reconnues comme non respectueuses des droits de l'Homme par les instances internationales
 - Non implication dans l'exploitation minière de charbon (nouveaux investissements après 31/12/2016)
 - Porteur d'intérêt pour la recherche médicale (exercice de la médecine) ou pharmaceutique
 - Porteur de labels ISR nationaux ou internationaux
 - Porteur d'emplois à l'échelon local (économie « réelle »)
- AGMF Prévoyance utilise les informations transmises par les intermédiaires financiers comme les sociétés de gestion émettrices des produits financiers lors de la souscription (documents commerciaux et juridiques) ainsi que tous les documents requis auprès des émetteurs lors des « due diligences » d'investissements (questionnaires due diligences) qui engage juridiquement l'émetteur à la véracité des informations fournies.
- Au 31/12/2017, AGMF Prévoyance ne dispose pas de méthodologie de mesure spécifique sur le déploiement des critères RSE dans le processus d'investissement. La formalisation et mise en place de cette méthodologie s'inscrit dans le plan de déploiement des critères RSE dans tous les aspects de la vie d'AGMF Prévoyance à l'horizon 31/12/2018.